MÉDECINE PARIS CENTRE
Santé
Université de Paris

Approbation par le Conseil d'UFR

Paris, le 8 septembre 2020

L'Administrateur provisoire,

Pr Philippe Ruszniewski

Modalités de contrôle des connaissances

Année universitaire 2020-2021

Le présent règlement concerne les étudiants antérieurement inscrits dans le site de l'UFR de Médecine Paris-Centre de l'Université de Paris et qui seront inscrits à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris à la rentrée universitaire 2020-2021.

DFGSM3

Examens : écrits ou oraux à la première et deuxième session, dispensés en présentiel ou à distance. Les examens écrits comporteront au maximum 5 épreuves par unité d'enseignement (UE), pour une durée inférieure ou égale à 3 h.

Un suivi de travail personnel existe dans certaines disciplines. Il représentera au maximum 20% de la note finale de chaque UE ou de la discipline. Dans les disciplines concernées, les modalités d'attribution de ces notes doivent être annoncées au début de l'enseignement et validées par le conseil de pédagogie. Ces notes ne doivent pas être des notes de présence. **Certains TD très spécifiques peuvent être obligatoires. Dans ces cas, les étudiants seront informés au début de l'enseignement et par une note claire affichée sur le site de la Faculté.**

En cas de 2eme session, cette note sera réutilisée pour la validation de l'UE dans les mêmes conditions.

La **validation** de chaque UE s'obtient par une note finale égale ou supérieure à 10/20.

Une note inférieure à 8/20 dans une discipline est éliminatoire et entraine la non-validation de l'UE, même en cas de moyenne supérieure ou égale à 10/20.

En cas de non-validation de l'UE (note globale inférieure à 10/20 ou note inférieure à 8/20), l'étudiant ne repasse à la deuxième session que les sous matières pour lesquelles il a obtenu des notes inférieures à 10.

Il doit obtenir une note finale à l'UE égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire.

En cas de redoublement, l'étudiant repasse l'UE dans son ensemble.

Des coefficients différents sont possibles au sein d'une UE, dépendant essentiellement du volume d'enseignement.

Dans l'UE 11 chaque UMR se valide séparément mais la validation finale de cette UE s'obtient par la moyenne des 2 UMR avec conservation des notes des UMR égales ou supérieures à 10 en 2ème session. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Les programmes relevant d'une innovation pédagogique (ex : Apprentissage par problème), peuvent donner lieu à un aménagement spécifique des modalités contrôle des connaissances pour les étudiants participants.

Les étudiants investis dans un travail pour la faculté validé par la commission de pédagogie peuvent par ce travail valider un enseignement optionnel par le biais de l'UE Engagement étudiant. L'UE Engagement permet de valider 6 ECTS, (qui peuvent aussi être en plus des 60ECTS) d'une durée minimum de 30 heures, proposée dans le choix d'UEs libres. Cette UE peut être

suivie plusieurs fois au sein du même diplôme.

Dans ce cas-là, les missions devront être différentes.

L'U.E Engagement Innovation pédagogique peut également être prise en compte dans le cadre de la validation de l'année (sous forme de points de jury)

Si la situation le nécessite, les contrôles continus pourront être soit neutralisés, soit effectués à distance. En cas de neutralisation, les points dédiés au contrôle continu seront reportés sur l'examen terminal.

Le stage de sémiologie se valide par une note d'assiduité (sur 4 points) et de comportement en stage (sur 4 points) évalués par le chef de clinique responsable de l'étudiant et par un examen oral en fin d'année universitaire portant sur la maîtrise de deux objectifs parmi les objectifs de stage de sémiologie (sur 12 points).

En cas de non-validation ou d'absence justifiée à plus de 4 séances sur 16, une nouvelle période de stage sera imposée durant l'été. D'autre part, une absence non justifiée à plus de 4 séances sur 16 entraine la non-validation du stage et le redoublement (pas de stage de rattrapage). Le total des absences ne peut dépasser 4.

Pour tous les enseignements, une session de rattrapage est organisée avant la fin de l'année universitaire 2020-2021 (du 23 août au 3 septembre 2021, dates sous réserve de modification en en cas de crise sanitaire. En cas de modification de planning, les étudiants doivent être prévenus au minimum quinze jours à l'avance), sauf pour les étudiants absents sans motif valable à la première session qui ne sont pas autorisés à se présenter.

Validation de l'année du DFGSM3 :

Aucune dette possible pour un passage en DFASM1 (délivrance d'un diplôme de fin de premier cycle de niveau Licence).

En cas de redoublement, l'étudiant pourra être soumis à de nouvelles modalités de contrôle de connaissance en lien avec la réforme du deuxième cycle. Il conserve néanmoins les enseignements validés au titre de l'année universitaire 2020-2021, si ceux-ci font toujours partie du programme de l'année 2021-2022

Il est créé une commission relayant les difficultés des étudiants (CRDE). Elle étudie toutes les informations utiles que des étudiants souhaitent lui communiquer concernant leur situation particulière. Cette commission est présidée par le Doyen de l'UFR et composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR. La CRDE se réunit avant le jury de session 2. Le jury est composé conformément aux dispositions du code de l'éducation. Il s'entoure de toutes les informations nécessaires à ses travaux.

Les stages de sémiologie seront obligatoirement refaits (pas de dispense possible).

MÉDECINE PARIS CENTRE
Santé
Université de Paris

DFASM 1

Les étudiants entrant en DFASM1 sont répartis par pôles d'activités pour leurs fonctions hospitalières. Ils doivent suivre des enseignements théoriques correspondant à ces pôles et des enseignements pratiques (stages et gardes), ainsi qu'une U.E, un enseignement optionnel interdisciplinaire au choix et 5 séminaires obligatoires (d'addictologie, de radiologie, de formation à la relation, de Santé numérique et d'Ethique et déontologie).

Les étudiants investis dans un travail pour la faculté validé par la commission de pédagogie peuvent valider un enseignement optionnel, par le biais de l'U.E Engagement étudiant. Les étudiants investis dans un travail pour la faculté validé par la commission de pédagogie peuvent par ce travail valider un enseignement optionnel par le biais de l'UE Engagement étudiant. L'UE Engagement permet de valider 6 ECTS (qui peuvent être en plus des 40 ECTS), d'une durée minimum de 30 heures, proposée dans le choix d'UEs libres. Cette UE peut être suivie plusieurs fois au sein du même diplôme. Dans ce cas-là, les missions devront être différentes.

L'U.E Engagement Innovation pédagogique peut également être prise en compte dans le cadre de la validation de l'année (sous forme de points de jury).

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle des connaissances qui comporte deux sessions dans l'année, dispensés en présentiel ou à distance. Les deux sessions sont organisées avant la fin de l'année universitaire 2020-2021 (dates sous réserve de modification en cas de crise sanitaire. En cas de modification de planning, les étudiants doivent être prévenus au minimum quinze jours à l'avance) : l'une à l'issue de l'enseignement (1er trimestre : du 10 au 17 décembre 2020 – 2ème trimestre : du 22 au 26 mars 2021 - 3ème trimestre : le 3 juin 2021 et du 21 au 25 juin 2021), l'autre du 30 août au 6 septembre 2021 (sauf pour les étudiants absents sans motif valable à la première session qui ne sont pas admis à se présenter à cette session).

Validation de l'année du DFASM1 **:**

Dettes possibles : jusqu'à 3 dettes pour un total de 70 heures au maximum (sauf décision du jury de passage). La non-validation d'un pôle entraine le redoublement, sauf avis du jury de passage. Une dette doit impérativement être résorbée l'année universitaire suivante.
Il est créé une commission relayant les difficultés des étudiants (CRDE). Elle étudie toutes les informations utiles que des étudiants souhaitent lui communiquer concernant leur situation particulière. Cette commission est présidée par le Doyen de l'UFR et composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR. La CRDE se réunit avant le jury de session 2.
Le jury est composé conformément aux dispositions du code de l'éducation. Il s'entoure de toutes les informations nécessaires à ses travaux.
En cas de session 2, la note de stage du pôle correspondant est conservée, sauf si le stage du T4 a été effectué dans le même pôle, auquel cas la meilleure des deux notes est prise en compte.
Conservation des validations obtenues en cas de redoublement au(x) pôle(s), UE, séminaire(s) et optionnel(s). La validation de l'ensemble des stages hospitaliers est obligatoire. Les stages hospitaliers sont obligatoires toute l'année en cas de redoublement.

En cas de redoublement, l'étudiant pourra être soumis à de nouvelles modalités de contrôle de connaissance en lien avec la réforme du deuxième cycle. Il conserve néanmoins les enseignements validés au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Un minimum de 22 gardes sur les 25 obligatoires est à effectuer avant d'entrer en DFASM3.

MÉDECINE PARIS CENTRE
Santé
Université de Paris

DFASM 2

Les étudiants entrant en DFASM 2 sont répartis par pôles d'activités pour leurs fonctions hospitalières. Ils doivent suivre des enseignements théoriques correspondant à ces pôles et des enseignements pratiques (stages et gardes), ainsi que 3 modules, 2 enseignements optionnels interdisciplinaires au choix et 1 séminaire.

Les étudiants investis dans un travail pour la faculté validé par la commission de pédagogie peuvent par ce travail valider un enseignement optionnel par le biais de l'UE Engagement étudiant. L'UE Engagement permet de valider 6 ECTS (qui peuvent être en plus des 40 ECTS), d'une durée minimum de 30 heures, proposée dans le choix d'UEs libres. Cette UE peut être suivie plusieurs fois au sein du même diplôme. Dans ce cas-là, les missions devront être différentes.

L'U.E Engagement Innovation pédagogique peut également être prise en compte dans le cadre de la validation de l'année (sous forme de points de jury).

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle des connaissances qui comporte deux sessions dans l'année, dispensés en présentiel ou à distance. Les deux sessions sont organisées avant la fin de l'année universitaire 2020-2021 (dates sous réserve de modification en en cas de crise sanitaire. En cas de modification de planning, les étudiants doivent être prévenus au minimum quinze jours à l'avance) : l'une à l'issue de l'enseignement (1er trimestre : du 10 au 18 décembre 2020 – 2ème trimestre : du 10 au 12 et du 22 au 26 mars 2021 - 3ème trimestre : du 16 au 25 juin 2021), l'autre du 30 août au 10 septembre 2021 (sauf pour les étudiants absents sans motif valable à la première session qui ne sont pas admis à se présenter à cette session).

Validation de l'année du DFASM2 **:**

La non validation d'un pôle entraine le redoublement, sauf avis du jury de passage. Il n'y a pas de dette possible pour accéder au DFASM3 (sauf dette mineure, sérieux problèmes de santé, sur décision du jury de passage).
Il est créé une commission relayant les difficultés des étudiants (CRDE). Elle étudie toutes les informations utiles que des étudiants souhaitent lui communiquer concernant leur situation particulière. Cette commission est présidée par le Doyen de l'UFR et composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR.
La CRDE se réunit avant le jury de session 2.
Le jury est composé conformément aux dispositions du code de l'éducation. Il s'entoure de toutes les informations nécessaires à ses travaux.
Cette dette doit impérativement être résorbée au cours des deux premiers trimestres de l'année universitaire suivante.
En cas de session 2, la note de stage du pôle correspondant est conservée, sauf si le stage du T4 a été effectué dans le même pôle, auquel cas la meilleure des deux notes est prise en compte.
Conservation des validations obtenues en cas de redoublement, au(x) pole(s), module(s), séminaire(s) et optionnel(s).
La validation de l'ensemble des stages hospitaliers est obligatoire.
Les stages hospitaliers sont obligatoires toute l'année en cas de redoublement.

Un minimum de 22 gardes sur les 25 obligatoires est à effectuer avant d'entrer en DFASM3.

MÉDECINE PARIS CENTRE
Santé
Université de Paris

DFASM 3

Chaque enseignement de DFASM3 fait l'objet d'un contrôle des connaissances qui comporte deux sessions dans l'année, l'une le 16 décembre 2020, l'autre le 09 et 10 février 2021 dispensées en présentiel ou à distance (dates sous réserve de modification en en cas de crise sanitaire. En cas de modification de planning, les étudiants doivent être prévenus au minimum quinze jours à l'avance), sauf pour les étudiants absents sans motif valable à la première session qui ne sont pas admis à se présenter à cette session.
Validation des enseignements théoriques et pratiques. La validation de l'ensemble des stages est obligatoire.
Conservation des validations obtenues aux enseignements en cas de redoublement.

Les étudiants investis dans un travail pour la faculté validé par la commission de pédagogie peuvent par ce travail valider un enseignement optionnel par le biais de l'UE Engagement étudiant. L'UE Engagement permet de valider 6 ECTS (qui peuvent être en plus des 40 ECTS), d'une durée minimum de 30 heures, proposée dans le choix d'UEs libres. Cette UE peut être suivie plusieurs fois au sein du même diplôme. Dans ce cas-là, les missions devront être différentes.

L'U.E Engagement Innovation pédagogique peut également être prise en compte dans le cadre de la validation de l'année (sous forme de points de jury).

Il est créé une commission relayant les difficultés des étudiants (CRDE). Elle étudie toutes les informations utiles que des étudiants souhaitent lui communiquer concernant leur situation particulière. Cette commission est présidée par le Doyen de l'UFR et composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR.
La CRDE se réunit avant le jury de session 2.
Le jury est composé conformément aux dispositions du code de l'éducation. Il s'entoure de toutes les informations nécessaires à ses travaux.
Le redoublement implique de refaire l'ensemble des stages hospitaliers.

Pour les étudiants partant à l'étranger, un programme précis des validations attendues sera fixé avant le départ.

Approbation par le Conseil de gestion de l'UFR

Paris, le 8 septembre 2020

L'Administrateur provisoire

Pr. Philippe Ruszniewski

La présidente d'Université

Pr Christine Clérici

Université de Paris
Philippe Ruszniewski
Administrateur provisoire
UFR de Médecine

MÉDECINE PARIS CENTRE
Santé
Université de Paris

DFGSM3 MCC 2020-202		
Examen session 1 (dates sous réserve de modification)	**ENSEIGNEMENTS**	**ECTS / VOLUME HORAIRE**
Du 14 décembre au 18 décembre 2020 et le 5 janvier 2021	UE 2B - La psychologie médicale 2è partie - Mise en pratique	12,5h - 2 ECTS
	UE 12 - Neuro-sensoriel et neuro-psychiatrie	86h - 10 ECTS
	UE 13 - Appareil locomoteur et système ostéoarticulaire	35h - 3 ECTS
Du 1er au 05 mars et du 18 au 26 mars 2021	UE 14 - Infectieux, dont: - bactériologie - virologie - maladies infectieuses - parasitologie - infections nosocomiales	88,5h - 11 ECTS 21h - 2,5 ECTS 16,5h - 2 ECTS 26h - 2,5 ECTS 15,5h - 2 ECTS 9,5h - 2 ECTS
	UE 11 - Parcours 3è semestre, 1 UMR au choix: - Advanced biostatistics - Médecine et société - Immunologie générale - Physiologie de la reproduction - Gestion des connaissances en santé - Approche centrée patient - Hématologie hémostase : techniques et applications médicales - Imagerie : techniques et applications médicales - PBL - Apprendre autrement: Thinking & Doing	35h 6 ECTS
	UE 15 - Santé, Sociétés, Humanités Epreuve QCM si distantiel	15h- 2 ECTS
	UE 16 - LCA, Epidémiologie	20h - 2 ECTS

Université de Paris
Philippe Rusznie...i
Administrateur provisoire
UFR de Médecine